L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 OCTOBRE 1873. — 47me Année.

[illegible] OBRE [illegible] JOUR.

[illegible] détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée) — Bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, coin Conti et Peters—Saucissons de Lyons.

SPECTACLES.

Samedi, 25 Octobre 1873.

ACADEMIE — A midi et le soir:—Uncle Tom's Cabin.

Le comité du Sénat des Etats-Unis pour la question des tranports.

Le résultat des élections dans l'Ohio ajoute beaucoup à l'importance du comité du Sénat des Etats-Unis pour la question des transports entre l'Ouest et le littoral, car on ne manquera pas d'attribuer le succès extraordinaire des démocrates à l'influence électorale des fermiers. On le fera d'autant mieux qu'on a intérêt à amoindrir moralement ce succès, afin de dégager la responsabilité du parti de l'administration. Rien ne serait plus faux cependant que de rejeter l'échec du parti républicain sur la mauvaise humeur des fermiers de l'Ohio, car l'Ohio est justement celui des Etats de l'Ouest qui souffre le moins des hauts prix du roulage. L'Ohio est pour ainsi dire à la porte des Etats de New-York et de la Pennsylvanie, et comme le plus rapproché du littoral, il ne doit pas faire des transports une question vitale pour ce qui le concerne.

Nous croyons, pour notre part, qu'il s'est opéré un grand changement dans les opinions du peuple de l'Ohio, et que ce changement est dû naturellement aux faits de corruption sans nombre dénoncés dans la dernière session du Congrès et qui prouvent que ce corps délibérant est d'une morale trop facile.

Nous regardons par conséquent le résultat des dernières élections comme le produit d'un revirement politique bien raisonné, bien déterminé et annonçant pour le parti démocrate de l'Ohio un avenir brillant.

Nous concevons donc que le parti de l'administration tâche, par tous les moyens, de regagner les bonnes grâces de l'Ouest, en consultant ses besoins et en affectant une vive sollicitude pour ses intérêts les plus chers. C'est dans ce but qu'a été formé le comité du Sénat qui voyage aujourd'hui et qu'on attend ici vers le 5 novembre. Sa mission est de recueillir des informations sur les points suivants:

Taux moyen du fret pendant 20 ans de St-Louis à la Nouvelle-Orléans, de Saint-Paul à St-Louis, de Cincinnati à la Nouvelle-Orléans et de Pittsburg à la Nouvelle-Orléans. — Désavantages qui peuvent résulter du climat par la voie du fleuve et du golfe de St-Louis aux ports du Nord et aux ports européens.—Nombre moyen des jours de l'année où l'eau à St-Louis est au-dessus de 10 pieds.—Nombre moyen des jours de l'année où l'eau à St-Louis est au-dessous de 10 pieds et au-dessus de 8. — Nombre des jours de l'année où l'eau à St-Louis est au-dessous de 6 pieds et au-dessus de 4. — Nombre des jours de l'année où l'eau à St-Louis est au-dessous de 4 pieds. — Les mêmes renseignements devront être recueillis pour ce qui regarde Cairo, Memphis, Louisville et Cincinnati. — Avantage de transporter les céréales, soit le maïs soit le blé, par masses, c'est-à-dire sans les ensacher et telles qu'elles sont en grenier. — Nombre des jours où la navigation a été suspendue à St-Louis et sur d'autres points de l'Ouest à cause de la glace pendant les 20 dernières années.

— Mêmes renseignements à prendre pour Cairo, Dubuque, Winona, St-Paul, Cincinnati et Pittsburg — Montant de la valeur du maïs, des grains et d'autres produits exportés par la Nouvelle-Orléans depuis 20 ans. — Frais de touage et de pilotage à la Nouvelle-Orléans.—Taux d'assurance pour le blé et le maïs par la voie du fleuve et du golfe.—Coût probable des améliorations projetées pour la navigation du Mississipi au dessus et au-dessous de St-Louis. — Coût probable des améliorations à faire aux bouches du Mississippi. —Taux du fret par tonneau, de la Nouvelle-Orléans à New York, dans les vingt dernières années.—Coût probable du creusement et établissement du canal du fort St Philippe. —

L'étendue de ce canal et les avantages à en attendre—nombre de tonneaux de fret transportés chaque année de St. Louis à la Nouvelle-Orléans—nombre de tonneaux transportés chaque année de la Nouvelle-Orléans à St. Louis—montant du blé et du maïs reçus à la Nouvelle-Orléans des Etats du Nord-ouest par le fleuve —montant des marchandises de toutes sortes reçues à la Nouvelle-Orléans par le fleuve des ports au-dessus de cette ville—montant des marchandises expédiées de la Nouvelle-Orléans par le fleuve aux ports de la vallée au-dessus de cette ville—renseignements sur d'autres faits de nature à donner une juste idée de la valeur du commerce par le fleuve et ses tributaires.

Il s'agira, comme on le voit, de ramasser beaucoup de chiffres dans cette enquête, et les conclusions qu'on en pourra tirer dépendront principalement de la manière de les grouper. La composition du comité était donc pour nous chose fort importante et sous ce point de vue nous n'avons pas été favorisés. Les membres sont: Windam, du Minnesota, président; Sherman, de l'Ohio; Conkling, de New-York; Ames, du Mississipi; Conover, de la Floride; Casserly, de la Californie; Norwood, de la Georgie; Mitchell, de l'Orégon, et Davis, de l'Ouest-Virginie. Nous ne voyons parmi ces neuf membres aucun ami véritable du Sud, ou aucun représentant véritablement intéressé à favoriser, à cause de son Etat, la voie du fleuve, à l'exception d'Ames, sénateur du Mississippi. Encore Ames est-il radical et qui plus est un étranger au Sud. M. West, est ici, dit-on, prêt à donner au comité les explications qu'il demandera, mais ce n'est pas tant d'inqu[illegible] que nous avions besoin que de ge[illegible] juger impartialement des cho[illegible] rer la question indépendam[illegible] considération politique.

Nous devons avouer, néanm[illegible] comité aurait pu être plus m[illegible] Nous n'y voyons en faveur de [illegible] chemins de fer que M. Conkl[illegible] York et M. Davis d'Ouest-Vi[illegible] core ce dernier occupe-t-il u[illegible] neutre et presque désintéress[illegible] question. Les sept autres app[illegible] au Sud et à l'Ouest, et si nous [illegible] consulter que l'esprit de section nous dirions qu'ils doivent être favorables à la voie du fleuve. Mais à en juger par l'esprit qui vient de se manifester à la Convention des Fermiers à Chicago, nous ne devons avoir confiance ni dans les uns ni dans les autres. Il y a autant de fermiers canadiens, ou de fermiers voulant un canal conduisant au Saint-Laurent, que de fermiers partisans des chemins de fer ou partisans du transit par le fleuve et par le Golfe. Il est donc fort douteux que le problème soit résolu en notre faveur. Evidemment la considération du bon marché dans le fret et le transport aura beaucoup de poids.

Le Drapeau Rouge ne vend ni bottes légendaires ni bottes fabuleuses, mais des véritables "Gentlemen's Boots" à 2 dollars et 25 cents la paire.

☞ Le Rénovateur Végétal Sicilien de Hall rendra-t-il aux cheveux leur couleur naturelle sans teindre la peau? Oui, c'est une préparation connue pour son mérite supérieur.

Le Drapeau Rouge. — Ce magasin de chaussures, si populaire, a toujours été situé au coin des rues Ste-Anne et Royale, et a toujours été conduit par M. et Mme Emile. Aussi prions-nous le public de ne pas faire de méprise. Il y a tant d'imitateurs aujourd'hui.

LE PROCES BAZAINE.

Le procès Bazaine a commencé le 6 octobre. Les débats de cette affaire rempliraient [illegible] journaux de Paris [illegible] doubler leur format [illegible] caractères typographiques des plus menus. Nous ne les suivrons pas dans ce travail d'imprimerie qui nécessiterait chaque jour un vaste supplément et nous occasionnerait une dépense extraordinaire. Ces choses là peuvent se permettre en France où les lecteurs se comptent par millions, mais ici où ils comptent par centaines seulement, de pareils frais seraient au-dessus de nos forces, et à New York même, à supposer qu'un journal voulût reproduire en anglais le texte de ces débats, le nombre de ceux qui les liraient serait insuffisant pour couvrir la centième partie des frais. Nos souscripteurs ne peuvent donc attendre de nous que des résumés, de courtes analyses, ou des abrégés de comptes rendus assez développés néanmoins pour mettre en lumière les principaux points du procès. A partir d'aujourd'hui, chaque numéro de l'*Abeille* contiendra un compte-rendu ainsi fait de chaque séance de la cour-martiale réunie à Versailles pour juger le maréchal Bazaine.

Une dépêche télégraphique, reçue hier soir de Shreveport, rapporte que l'abbé Ferrec est toujours dans une position critique. Cette nouvelle, nous n'en doutons pas, causera une vive inquiétude à beaucoup de gens.

Théâtre de l'Opéra.

DIRECTION DE M. PLACIDE CANONGE.

Nous publions ci-dessous la liste complète des artistes engagés par M. P. Canonge, soit pour l'Opéra, soit pour le drame, la comédie et le vaudeville, pour la saison de 1873-74. Nous tenons de personnes bien informées que les choix ont été habilement faits et que la troupe donnera satisfaction complète au public de notre ville.

ADMINISTRATION.

MM.
Leblanc, Régisseur-général;
Momas, 1er chef d'orchestre;
Madier de Montjaud, 2d chef d'orchestre;
St-Emile, 2d Régisseur;
Charton, Bibliothécaire-Souffleur;
Pierre Quéru, chef machiniste.

PERSONNEL LYRIQUE.

Ténors:
MM. Guemard,—Gadilhe,—Dequercy.
Ténor comique:
M. Marchand.
Barytons:
MM. Devoyod,—Lourdes.
Basses:
MM. Mayan,—Feitlinger,—Dupin.
Basse-comique:
M. Lingé.
Coryphées-ténors:
MM. Corriveau,—Pascalis.
Coryphées-basses:
MM. Rossi,—Thuillart,—Parenti, Charpentier.
Fortes chanteuses:
Mmes Furch Madier,—Denain.
Chanteuses légères:
Milles Moisset (Gabrielle),—Lagye.
Jeune chanteuse, Première Dugazon,
Mlle Carini.
2me Dugazon, 2me chanteuses:
Milles Thiébault,—Voirron.
Mère Dugazon, 1re dugazon:
Mme Laure Jaume.
Utilités:
Mmes Rossi,—Charpentier.
CHŒURS:
18 hommes, 18 dames.
ORCHESTRE
40 musiciens.

DRAME, COMÉDIE, VAUDEVILLE.

MM.
Fournier, Gerber, Marchand,
Lingé, Dorval, St-Emile,
Brabant, Geoffroy, Perrenot,
Guillier.
Mmes
Blainville, Beauregard,
Rose Minna, Voirron,
Moisset (cadette), Thiébault.

— Dans les pays humides, une paire de chaussures imperméables est le premier préservatif de toutes maladies.—Le Drapeau Rouge vend ces chaussures.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste:

— On a roulé cette semaine sur les habitations Miltenberger, Octave Hymel, Laurent Martin, et Laurent frères. Aucun résultat ne nous est encore connu, sinon chez M. O. Hymel (Gold Mine), où il nous est rapporté que 50 arpents ont rendu 30 boucauts de sucre.

— La roulaison, qui avait commencé sur les habitations Walham et Forstall, a été suspendue, le rendement étant faible et la qualité du sucre médiocre.

—Le gibier abonde cette année. Canards, sarcelles, poules d'eau et bécassines tombent par centaines sous le plomb du chasseur et sont à un bon marché exceptionnel.

—Le temps est propice et favorise les travaux de la récolte. Seulement, les viviers ou réservoirs sont généralement à sec et la pluie de samedi dernier n'a pas suffi à les remplir. Il faudra donc que les planteurs s'approvisionnent au fleuve, ce qui leur causera un surcroît de frais.

On lit dans le *Sucrier* de la Nouvelle-Ibérie:

—Les jardiniers ne sont pas contents de leurs jardins d'automne. Les pluies excessives, paraît-il, ont causé l'apparition d'un petit insecte noir qui fait de grands dégâts aux légumes. Quelqu'un pourrait-il nous indiquer un remède?

— Le dinguet qui a commencé de bonne heure à la Nouvelle-Orléans, cette saison, est passé à l'état d'épidémie dans tous les villages de l'Ouest de la Louisiane, et est maintenant en marche à travers le Texas. Presque tous les habitants de notre petite ville l'ont eu, de même que ceux de Franklin, de Brashear City, de Houma, et de tous les autres villages de notre section de pays.

De Mieux en Mieux.—Nous parlions, il y a quelque temps, de l'ouverture du nouveau et vaste magasin de chaussures, situé au coin des rues Royale et Ste-Anne—Le Drapeau Rouge. Ce magasin, le seul dans son genre, au Sud, offre des avantages presque incroyables. Il vient de recevoir les premières chaussures vissées de E. C. Buckley, une des patentes les plus justement vantées des Etats-Unis, et les offre, dit-on, à un prix si modique, que la [illegible] afflue journellement dans cet établissement, ce qui prouve évidemment [illegible] sait apprécier le véritable bon marché. Nous ne pouvons que féliciter les propriétaires du Drapeau Rouge d'avoir, [illegible] un moment de gêne comme celui que nous traversons, pensé aux petites bourses.

Sur le Bayou Lafourche.—Le bateau à vapeur, "Henry Tête", entièrement réparé et restauré, recommencera ses voyages réguliers de la Côte jusqu'à Donaldsonville, aujourd'hui même. Il partira d'ici tous les lundis à 5 heures du soir et tous les vendredis à 10 heures du matin, sous la conduite du capitaine Jos. Dalferes, assisté de MM. S. S. Streck et E. Nicolle, commis. Quand les eaux seront hautes le "Henry Tête" prolongera son service jusqu'à Thibodeaux et Lockport. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à M. J. J. Commeaux, rue du Canal 8.

— La chaussure vissée, de E. C. Buckley, joint à la simplicité et à l'élégance de la coupe une solidité incomparable; une paire de ces souliers vissés se vend un dollar et demi au Drapeau Rouge.

—On lit dans l'*Echo norvégien*:

Il est question d'une grande innovation dans l'art de la pêche. Les Norvégiens ont adopté, dans la navigation et sur leurs navires côtiers, l'usage du télescope; ils l'ont introduit même dans la pêche. Tous les pêcheurs de Norwège sont munis d'un télescope en tube de 3 ou 4 pieds de longueur; on y plonge l'extrémité du télescope dans l'eau, et l'on parvient ainsi à apercevoir les objets à 10 ou 15 brasses de profondeur, comme s'ils étaient à la surface; on comprend de quelle utilité une telle découverte est pour les pêcheurs.

L'eau est bien claire en Norwège!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

COUR CRIMINELLE.

Cinquième jour du procès des époux Burgess.

Comme nous l'avions prévu, la foule des spectateurs, qui envahissent chaque jour la salle de la Cour Criminelle, depuis que le procès des Burgess a commencé, avait encore grossi hier. L'excitation était à son comble; on étouffait presque dans les couloirs; et, ce n'est qu'en tremblant que notre reporter s'est risqué à traverser les rangs serrés de toute cette multitude, pour arriver à l'enceinte sacrée, réservée aux défenseurs de la veuve et de l'orphelin,—connus, plus communément, sous le nom d'avocats.

A peine y était-il installé, cependant, se réjouissant déjà de s'avoir pas eu une côte enfoncée, qu'un féroce député-shérif, à la mine rébarbative, l'a interpellé pour lui demander de quel droit il se trouvait dans le sanctum des hommes de loi. Notre reporter a décliné modestement ses titres et qualités, et le visage du cerbère s'est adouci aussitôt. A dix heures, le juge Abell, l'air grave et majestueux, a pris possession de son siége, et, quelques minutes après, on a introduit les deux accusés.

Messieurs Dalsheimer et Whitaker étaient déjà à leur poste, la tête enfouie dans des monceaux de papiers timbrés et semblant travailler avec ardeur; tandis que, du côté opposé, M. Field, le pseudo-avocat-général, paraissait plongé dans la plus profonde méditation.

On entendait dans la salle un bruit confus comme celui de la marée qui monte; les greffiers et les reporters, le crayon aiguisé à la main, attendaient.

Enfin, la voix de vingt-cinq députés du shérif, éclatant à la fois, comme un coup de tonnerre, a commandé le silence, et chacun s'est tû, frappé de terreur à l'aspect terrible de ces gardiens redoutables du temple de la justice.

Le procès a commencé alors.

Mme Kelly, qui avait déjà témoigné la veille, a été rappelée. Quelqu'un a apporté alors les vêtements dont la petite fille, Louisa, ou Caroline Dunning, était couverte, le jour de l'arrestation des Burgess, et le témoin les a reconnus comme tels.

Ces vêtements étaient maculés de taches de sang et ils étaient horriblement souillés. — Une odeur fétide s'en dégageait et on a dû les enlever bien vite.

M. Field a annoncé en ce moment qu'il allait faire comparaître la petite fille, pour qu'on pût entendre sa propre déclaration.

M. Dalsheimer, le verbeux avocat de la défense, s'est dressé sur ses pieds comme mû par un ressort et a déclaré qu'il s'opposait à ce que la petite Louise Dunning fut appelée comme témoin.

Le juge Abell voulant s'expliquer et M. Dalsheimer persistant à parler en même temps que lui, Son Honneur a signifié à l'avocat que c'était à lui à décider ces questions.

M. Dalsheimer a demandé alors que l'on fit évacuer la salle, afin que la foule ne pût faire une démonstration, qui serait de nature à influencer le jury contre ses clients.

Le juge Abell, décidé à damer le pion à M. Dalsheimer, a répliqué que la salle de la cour criminelle était accessible à tout le monde et que les arrêts de la justice devaient être rendus en public.

Son honneur a bien voulu rassurer l'avocat de la défense, en lui disant qu'il avait à ses ordres plus de cinquante belliqueux députés, commandés par le shérif Patton, qui seraient très capables, le cas échéant, de maintenir l'ordre.

M. Dalsheimer, à bout d'imagination, s'est tû, mais non sans protester.

La petite victime des deux monstres à face humaine, qui attendent le terrible châtiment que leur crime entraîne,

CAROLINE DUNNING

a paru alors dans les bras d'un officier de police et a été portée jusqu'au banc des témoins.

En passant devant ses deux bourreaux, la malheureuse enfant n'a pu se défendre d'un mouvement de terreur.

En se voyant l'objet de l'attention de toute cette foule qui l'entourait, la petite fille a paru très troublée et sa figure intelligente exprimait l'anxiété et l'étonnement.

Autant, les Burgess, mari et femme, sont laids et repoussants, autant leur petite victime est jolie et attrayante.

Elle est âgée de huit ans seulement et elle a enduré déjà des supplices qui tueraient les hommes les plus vigoureux. A un âge, où on ne connaît encore que les plaisirs innocents et les douces caresses d'une mère, elle a été livrée à deux misérables qui l'ont torturée et souillée.

La pauvre petite créature, que Dieu avait faite si pure et si naïve, a passé par des épreuves qui lui ont donné une raison précoce, et son passé terrible lui a donné une année pour chaque jour de souffrance. Elle est bien digne de pitié et de sympathie et pas une mère ne lira sans pleurer l'histoire de son martyre.

Caroline Dunning est une jolie et gracieuse enfant, aux traits fins et délicats, à la physionomie douce et craintive.

Elle a de grands yeux bleus, vifs et clairs, avec une nuance de mélancolie dans le regard.

Ses cheveux, d'un blond cendré, sont longs et soyeux; et, quoiqu'une partie de sa tête ait été laissée à nu par ses bourreaux, ils encadrent bien sa petite figure rose et jouflue.

Ses membres sont bien proportionnés, mais amaigris par la souffrance.

L'enfant est à peu près rétablie, maintenant, grâce aux soins dont l'entoure la bonne madame Kelly; les plaies qui couvrent son corps, ses bras et ses jambes, sont cicatrisées, et elle ne se souvient de ses terribles tortures que comme on se rappelle un affreux cauchemar.

Elle est très intelligente, très éveillée, et son esprit cherche déjà à comprendre bien des choses, au-dessus de sa portée.

QUESTIONNÉE

Par M. Field, Caroline a raconté de point en point toute sa terrible histoire, dont les détails horribles soulèvent le cœur, d'indignation et d'horreur.

La petite victime, les yeux fixés sur l'avocat qui l'interrogeait, a déclaré qu'elle savait que Dieu la punirait si elle ne disait pas la vérité.

Ses paroles ont produit la plus vive impression sur le juge, le jury, les avocats et sur la foule émue qui l'écoutait.

Seul, M. Dalsheimer, a prétendu douter de la véracité de la pauvre enfant, et lui a prêté un motif intéressé; comme s'il était possible que cette innocente créature, qui ne connaît le crime que par *on dit*, pouvait se tracer d'avance un plan de conduite et mentir effrontément devant trois mille personnes.

Nul n'a douté de la vérité du récit de la petite Caroline Dunning, et le jury est, comme nous, convaincu de la culpabilité des deux misérables, qui osent se prétendre innocents, en dépit des preuves les plus accablantes.

L'enfant a montré ses petites mains, dont les poignets ont été profondément entaillés par les cordes qui les liaient. Elle a montré sa chevelure blonde, à moitié arrachée, et les plaies qui couvrent ses bras et ses jambes.

Son regard timide, se fixant tour à tour sur le juge, le jury et les avocats, semblait demander justice; et, toute une population, indignée, révoltée, se lève entre la victime et ses bourreaux pour demander aussi justice!

La petite Caroline Dunning a expliqué comment elle avait été enlevée de Cairo par le couple Burgess. Il est hors de doute, qu'elle a été volée et que c'est bien contre son gré qu'on l'a conduite à la Nouvelle-Orléans.

La véritable mère de la malheureuse enfant se nomme

TILLY ALMY,

et elle demeure à St. Louis.

C'est encore là un mystère qu'il faudra approfondir.

Après que la petite fille eut terminé sa pénible narration, M. Field, pseudo-avocat général, a déclaré que la liste des témoins à charge était épuisée.

M. Whitaker, avocat de la défense, a fait alors une petite allocution au jury, lui demandant de ne pas juger trop sévèrement les accusés, avant d'entendre les dépositions des témoins à décharge.

Le docteur J. Brune a été le premier entendu.

C'est un des médecins qui ont rendu visite à Mary Burgess, dans sa cellule à la prison de paroisse, pour constater si cette horrible femme était atteinte d'aliénation mentale.

Son opinion est que Mary Burgess est pauvre d'esprit, qu'elle est ignorante et qu'elle manque de mémoire; mais il ne croit pas qu'elle soit positivement folle.

Le docteur Brink a été du même avis.

Le docteur Cooper a déclaré que la femme Burgess n'était pas un aigle, mais qu'elle était loin d'avoir perdu la raison.

Le capitaine Frémaux, gardien de la prison de paroisse a dit qu'il avait vu la femme Burgess tous les jours depuis son arrestation et qu'il avait lieu de croire qu'elle était parfaitement saine d'esprit.

Le docteur Bondanez (couleur), examiné en dernier lieu, a déclaré, en contradiction avec les dépositions de tous les autres témoins, — que le crime de viol n'avait pas été commis sur la personne de la petite Louisa Dunning.

Ce savant praticien a fait ensuite une longue dissertation sur la médecine, que nous nous dispensons de donner à nos lecteurs.

Lorsqu'il se fût arrêté, le juge Abell a annoncé que les témoignages étaient clos, et la Cour s'est ajournée à ce matin. Il est probable, si les plaidoyers des avocats ne sont pas trop longs, que le procès sera terminé aujourd'hui et que ce soir, nous aurons le verdict du jury.

UN CONCOMBRE AHURI.

Avant hier soir, on annonçait au Bureau central de la police métropolitaine qu'un homme du nom de John Ancolo était mort subitement à bord de la goëlette Rose, mouillée en face du Marché Français, et le coroner a été notifié de ce fait.

Hier matin, ce fonctionnaire s'est rendu à bord de la dite goëlette pour tenir une enquête sur le corps du malheureux qu'on disait [illegible] trépas.

A [illegible] trouvé son mort attablé et mangeant avec appétit une tranche de jambon et un morceau de pain.

Antonio ayant appris qu'on l'avait fait descendre aux sombres régions, s'est évanoui, et peu s'en est fallu qu'il rendit l'âme pour de bon.

Le coroner, se croyant la victime d'une plaisanterie de mauvais goût, est parti furieux, en jurant qu'on ne l'y prendrait plus.

Il paraît qu'on s'amuse au Bureau Central de la police métropolitaine.

COUPS DE PISTOLET.

Hier après-midi, trois gentilshommes des bords du Niger, nommés George Davis, Mike Brown et John Anderson, se sont pris de querelle au Nouveau Bassin, près de la rue Clara.

Il paraît que George Davis et Mike Brown étaient vexés contre John Anderson, qui leur avait fait une noirceur. Ils se sont donc ligués contre ce dernier et l'ont pris pour une cible; car, ils lui ont tiré deux coups de pistolet, qui, fort heureusement ne l'ont pas atteint.

John Anderson, qui est plus brave que Kellogg, n'a pas senti couler son sang, mais a pris prudemment la fuite, en poussant des cris à réveiller les morts.

La police est accourue, et avec le discernement qui la caractérise, s'est emparé de l'innocent, pendant que les coupables prenaient la poudre d'escampette.

John Anderson s'est expliqué au poste et on l'a mis en liberté.

UN EX-MAITRE D'ECOLE QUI VEUT SE PENDRE.

Un homme de couleur, répondant au nom de A. J. Johnson, qui a été employé comme professeur dans une de nos écoles publiques et qui est désespéré d'avoir perdu sa place, a tenté de se suicider, avant-hier soir, en se pendant par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

A cet effet, il a préparé un nœud coulant à une corde, qu'il avait préalablement attachée à une colonne de son lit, et montant sur une chaise, il s'est élancé dans l'espace, après avoir passé la tête dans le nœud fatal.

Oh malheur! la corde, trop faible pour supporter le poids du corps, s'est rompue, et le pauvre pédagogue a roulé sur le plancher, évanoui, mais non mort.

Le bruit de la chute a attiré un voisin, M. Samuel L[illegible], qui a aidé l'infortuné Johnson à se [illegible] de ce [illegible] chanvre, d'un [illegible].

Le pauvre diable, complètement revenu de ses idées de suicide, s'est félicité d'avoir échappé à un péril mortel. Sa surprise a cessé, lorsqu'il a vu qu'il avait autour du cou de la corde de pendu.

ARRESTATION D'UN HABILE FAUSSAIRE.

Le sergent Roy, de la police métropolitaine, a arrêté, avant-hier après-midi, un certain Fritz, alias Frey, un ex-pensionnaire du pénitencier de Baton Rouge.

Ce personnage est accusé du crime de faux, ayant contrefait la signature de plusieurs marchands de la ville. Fritz comparaîtra devant la cour du juge Staës, où il expliquera sa conduite.

Ce drôle voulait s'enrichir aux dépens du prochain, au lieu de travailler honnêtement.

Il paraît qu'il a fait des victimes et qu'il a obtenu trois tierçons de jambons de MM. J. M. Dowling & Co, et quelqu'autre denrée de la maison Behan, Thorne & Co.

TEMPERATURE. — 24 Octobre 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit	Centigrades
6 A. M.	61	16
12 M.	73	23
3 P. M.	75	24
6 P. M.	73	23

— Magasiniers, habitants, voulez-vous économiser beaucoup d'argent? Achetez vos marchandises aux prix de fabrique, encoignure Royale et Ste Anne, au Drapeau Rouge.

FRANCE.

Nous trouvons dans les journaux parisiens du 9 octobre les nouvelles qui suivent:

Le bruit a couru à la Bourse, dans la journée, qu'une dépêche télégraphique arrivée de Londres à Paris donnait un extrait du *Times*, annonçant que la coalition aurait réuni une majorité de voix dans l'Assemblée nationale pour proclamer la monarchie.

La commission nommée samedi par les députés de la droite et du centre droit, réunis chez M. Aubry, avenue d'Antin, a tenu séance hier matin, chez M. le général Changarnier. La séance a été levée à dix heures et demie. On assure que M. le duc d'Audiffret-Pasquier est chargé de faire un rapport sur les diverses propositions qui ont été déposées sur le bureau.

On lit dans la *Décentralisation*:

"Il se confirme que M. le comte de Chambord a dû quitter Frohsdorff avant-hier, 4 octobre. Nous ignorons où il est allé."

Le duc de Nemours est toujours à Vienne; son neveu, le duc de Chartres, est arrivé hier matin à Paris.

Le *Havre*, ordinairement très bien informé, publie sur l'intrigue royaliste une intéressante correspondance dont la conclusion concorde avec nos propres renseignements. La voici:

"La lutte parlementaire qui va s'engager entre les royalistes et les républicains sera donc dirigée par les premiers *dans le sens orléaniste*. C'est là ce qu'on ne voit pas assez et ce qu'il faut surveiller. Vous n'ignorez pas leur plan de campagne: il est inspiré par la constitution belge.—L'Assemblée proclame la forme de gouvernement: *monarchie constitutionnelle*; et l'on choisira ensuite à loisir le prince du sang, par ordre héréditaire, qui acceptera le trône dans les conditions imposées par la souveraineté nationale. Le comte de Chambord ne les acceptant pas, interviendraient aussitôt les d'Orléans.

Ce *modus agendi* a été suggéré par M. le duc d'Aumale, qui, comme vous le savez, est la forte tête de la famille. Les républicains font fausse route quand ils se croient menacés du côté de Frohsdorff; c'est à Chantilly que couve le volcan."

On lit dans le *Courrier de Lyon*:

"On annonce, au dernier instant, que dans le conseil des ministres tenu ce matin, tous les membres du cabinet ont été d'accord pour éloigner toute proposition qui tendrait à la convocation de l'Assemblée avant le 5 novembre."

—Le ministère des affaires étrangères vient de décider qu'à l'avenir nul ne pourra être nommé troisième secrétaire d'ambassade, s'il n'est licencié en droit, s'il n'a subi un examen spécial, constatant que le candidat connaît le droit des gens, et parle deux langues étrangères, et enfin s'il n'a 6,000 fr. de rente.

— En affaires, il faut avoir la tête libre, et pour cela il faut avoir les pieds chauds et secs. — Les chaussures à toute épreuve se vendent au Drapeau Rouge.

La manière de vivre économiquement.— Le problème de vivre économiquement occupe sérieusement beaucoup de gens. Benjamin Franklin disait, dans le "Bonhomme Richard" [illegible] Drapeau Rouge [illegible].

Décédée, hier matin, à quatre heures et demie, à l'âge de [illegible] ans, CECILE CAHILL [illegible].

MEUBLES [illegible]

P. MALLARD,

53 et 55......Rue Royale......53 et 55

Vient d'ajouter à son [illegible] assortiment de meubles [illegible]

BUREAU DE PRETS,

NO. 17 RUE CHAMPAGNE.

Avis, est, par le présent, donné à ceux que cela concerne, que tous les OBJETS MIS EN GAGE [illegible] OTTO SCHWARTZ, Propriétaire. Nlle-Orléans, 25 octobre 1873. 24 oct—3

ENTREPOT DE TAPIS.

No. 17 de la rue de Chartres.

A. BROUSSEAU, Importateur,

offre, en Gros et en Détail,

TAPIS [illegible] TOILES CIRÉES [illegible] NATTES [illegible] STORES, Corniches [illegible] RIDEAUX [illegible] 16 oct—3PP

ENTREPOT DE TAPIS

ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

168......RUE DU CANAL......168

Reçoivent, en ce moment, de nouveaux genres de—

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.

16 sept—3m PP

DRAPEAU ROUGE,

[illegible]

Première Maison du Sud.

Agence de New-York, Boston et Philadelphie.

Chaussures! Chaussures! Chaussures! de tous genres.

[illegible]

NOUS N'AURONS PAS DE LIMITES.

CRISE! CRISE!! CRISE!!!

GRAND SACRIFICE.

VENTE FORCÉE.

Coin Royale et Dumaine.

Pendant 15 jours à partir de SAMEDI, 25 octobre 1873.

100,000 paires de SOULIERS, seront vendues à 25 0/0 au dessous du prix coûtant.

VENTE POSITIVE ET SANS HUMBUG.

Les personnes qui auront besoin de chaussures pourront venir [illegible]

ACCOUREZ DONC TOUS

—AU—

MAGASIN ROUGE,

COIN ROYALE ET DUMAINE.

[illegible], Agent.

N. B.—[illegible] 25 oct—2f

Le Crescent Exchange

TENU jusqu'ici au No 127 rue Gravier, [illegible] ANDREW KREUTZ, propriétaire.

Banque Teutonia Nationale.—Nlle-Orléans, 17 octobre 1873.—[illegible] J. R. WILDERMANN, Président. 24 oct—3f

---

Changement de Local.

LE soussigné a transféré tout son stock d'Orgues et de Pianos, dans ses nouveaux entrepôts, au GRUNEWALD HALL [illegible] LOUIS GRUNEWALD. 19 oct—2tD

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES

24 oct—1m A bon marché!

Bureaux de New Orleans [illegible] Insurance Association.—[illegible] C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

Département du commerce.

Hôtel-de-Ville, Nlle-Orléans, 23 octobre 1873.

IL sera vendu au comptant, à l'enchère publique, MERCREDI, 29 octobre 1873, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de novembre 1873. [illegible] E. M. TURNBULL, Administrateur du commerce.

A Vendre,

A des Conditions Avantageuses.

LA GRANDE PENSION FRANCAISE ET CAFÉ situé au Marché aux Poissons, à Galveston (Texas). [illegible] Galveston (Texas). 23 oct—1m

---

Bureaux du Louisiana Oil Company.—[illegible] J. H. DUGGAN, secrétaire.

Demande de Nourrice.

ON demande [illegible]

BROOK STEAM RICE MILL.

MOULIN A RIZ, A VAPEUR.

Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 34 et 36 de la rue Foucher.

ALLEN BROS, Propriétaires.

C'EST le plus grand moulin de l'Etat [illegible]

Avis au Public.

A UNE assemblée des Banques Associées [illegible] LOUIS SCHNEIDER, GEO. [illegible], PAT. [illegible] Clearing House [illegible]

GRAND CONCERT,

—Qui sera donné par—

MADAME NELVILLE MERCIER-BIER, [illegible] DANS LA SALLE GRUNEWALD, [illegible]

CONCLAVE SOLON No 6 S. R.—W. M.

Les officiers y membres actives [illegible] VALENTIN LOPEZ. N-Orléans, Oct. 10 de 1873.

G. H. C.

ASILO AMOR FRATERNAL No 1 [illegible] FRANCISCO DE P. VILLASANA. N-Orléans, Oct. 10 de 1873.

POUR LA TOUSSAINT.

LA LIQUIDATION DE LA

MAISON LELIÈVRE,

[illegible]

VENTE AU PRIX COUTANT DE TOUS LES ORNEMENTS POUR TOMBEAUX.

LA maison [illegible]

L'HIVER S'APPROCHE!

Voilà l'hiver, et chacun a besoin de remonter sa garde-robe. [illegible] allez chez

C. LAZARD & Cie,

LES FAMEUX

Fabricants d'Habillements.

Ils ont un magasin un immense assortiment, le plus grand qu'on ait jamais vu dans le Sud, et consistant en:

HABILLEMENTS de toutes qualités et de tous genres,
CHAPEAUX de toutes sortes,
CHEMISES blanches et de couleur,
—ET—
HABILLEMENTS POUR ENFANTS,
Depuis l'âge de deux ans et demi,
— Ainsi que des Malles, Valises, &c. —
Venez tous et jugez par vous-mêmes, chez

C. Lazard & Cie,

Au coin des rues Ste-Anne et Vieille Levée. [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE.

NOS amis et le public sont priés de se rappeler que notre magasin ne restera ouvert que quelques jours de plus [illegible]

F. G. & C. W. Barrière.

Au No. 126 de la rue du Canal.

New-Orleans Mutual Insurance Association.

RAPPORT DU COMITÉ.

NOUS, soussignés, membres du comité nommé par la Direction pour examiner la position de la New-Orleans Mutual Insurance Association [illegible]

LÉON HAAS, JR.
JOHN ROCCHI,
LÉON QUEYROUZE.

G. LANAUX, Secrétaire.

AVIS.

NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE.

ATTENDU que l'acte de certifier les Checks a été établi pour l'usage du Clearing-House [illegible] ISAAC N. MAYNARD.

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre,

DATE à laquelle le No 147 de la rue du Canal sera rouvert [illegible] ERLEBACH & CHARDEY.

Avis de Société.

AYANT acheté l'intérêt de CAMILLE E. GIRARDEY [illegible] NICHOLAS J. HOEY.

AVIS SPÉCIAL.

AYANT vendu mon intérêt dans la maison C. E. GIRARDEY & CO., à M. NICHOLAS J. HOEY, [illegible] C. E. GIRARDEY.

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

[illegible] STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKE,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESS

[illegible]

AVIS.

New-Orleans Clearing House.

22 Octobre 1873.

LES BANQUES ASSOCIÉES et les BANQUIERS, par le Comptoir d'échange (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans, trouvent qu'il est nécessaire d'interrompre l'époque de la reprise des Payements en Currency au-delà de trente jours qu'ils considèrent comme suffisant dans ce but. [illegible]

ISAAC N. MAYNARD, Directeur.

Maux d'yeux et Maux d'oreilles.

LE Dr. C. BEARD, Oculiste,

INFIRMERIE D'ORLÉANS,

Au No 166 de la rue du Canal.

Consultations: de 9 à 3 heures. 16 oct—3m.PP.

SOUSCRIVEZ

—AU—

Directory de la Nouvelle-Orléans,

—DE—

SOARDS,

POUR 1874.

ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.

Il contient un

GUIDE DES RUES

d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. [illegible]

Cette publication sera PRETE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.

ON LA GARANTIT COMPLETE ET EXACTE [illegible]

L. SOARDS, Editeur.

Incendie! Incendie! Incendie!

NEW CHEAP JOHN,

[illegible]

PAPIERS PEINTS.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Mme Vve H. HABERT,

100......RUE DE CHARTRES......100

ANNONCE respectueusement [illegible]

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.

[illegible]

FAIRBANKS & CO.

W. B. BOWMAN, agent,

Au No 53 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

ON DEMANDE

Que chaque ménagère du Sud fasse l'essai de la POUDRE LEVAIN PARAGON [illegible]

RÉOUVERTURE DU

RESTAURANT ST-LOUIS,

Actuellement Restaurant

DÉRÉCHAUD,

77......RUE ST-LOUIS......77

Entre les rues Bourbon et Royale.

LE propriétaire informe ses amis et le public [illegible] SAMEDI PROCHAIN, 11 OCTOBRE. [illegible]

E. F. DÉRÉCHAUD, Propriétaire.

Aux Planteurs Sucriers!!!

BISULFITE DE CHAUX DE BONNABEL.

Réduction de prix! 30 00 le baril.

VINGT-CINQ ANNÉES de [illegible] H. BONNABEL, [illegible]

FABRIQUE [illegible]

COLLINS & BAQUIE,

[illegible]

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

84 Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS [illegible]
VINAIGRE CATAWBA.
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE.

[illegible]

34......Rue Bienville......34

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

88... Rue Vieille-Levée... 88

GRANDE

Fabrique de Candi.

[illegible]

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl, TORPEDOS ET FIRE CRACKERS.

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.

[illegible] M. COGAN, [illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAUX, No 66 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pendant un an et neuf mois,—du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873,—l'expiration de la seconde année fiscale. [illegible]

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

G. LEGARDEUR, Notaire Public.

[illegible] A. SAULET, secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 168 de la rue du Canal.

SEPTIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie... 208,282 74
" de mer... 64,265 40
" de rivières... 47,004 76—320,512 90

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 16 octobre 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

[illegible]

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 OCT.—CLASSE No 252.

68 70 62 30 61 7 21 11 64 71 73

[illegible]

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

[illegible]

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS: [illegible]

LOUISIANA EQUITABLE

LIFE INSURANCE COMPANY.

Au Coin des rues Carondelet et Gravier,

Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. S. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. [illegible], Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville.

DIRECTEURS: [illegible]

Sun Mutual Insurance Company

61 CAMP STREET.

[illegible]

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT. [illegible]

DIRECTEURS: [illegible]

JAMES I. DAY, Président.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE NATIONALE.

[illegible]

No 182 Rue du Canal,

[illegible]

MADAME GROUX,

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER,

La MAISON NEUVE, [illegible]

A Louer,

Les DEUX MAGASINS [illegible] D. FARRELL(?). [illegible]

A Louer,

Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, [illegible] J. M. SOUBIRAA(?).

A Louer,

A DES CONDITIONS très avantageuses, [illegible]

A Vendre,

A DES CONDITIONS TRES LIBERALES— "RESTAURANT ET CAFE" [illegible]

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—LA MAISON [illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—[illegible]

A Vendre,

[illegible] A. CAMBON & CO. [illegible]

A vendre [illegible]